

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 15 MARS 2024 à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guy CLOSET, Maire.

Etaient présents : M. Guy CLOSET, Mme Isabelle EVE, M. Guy ADAM, M. Jean-Louis ADDE, Mme Florence LEQUERTIER, M. Jean-Pierre LEHADOUEY, Mme Wandellina POULAILLER, Mme Maryvonne ENAULT ? M. Gaëtan LE CORVEC

Etaient excusés : Mme Géraldine VALOGNES (donne procuration à Mme Isabelle EVE)

Etaient absents : 1

Secrétaire de séance : Mme Florence LEQUERTIER

1. Approbation du compte-rendu du 9 février 2024 à l'unanimité :

2. Présentation de l'étude de l'extension de la mairie

M. le Maire présente la proposition d'extension de la mairie du cabinet BOISROUX/PEETERS qui conserve le caractère du bâtiment de la mairie en intégrant des murs en pierres. Cette extension comprend trois espaces : l'accueil, le secrétariat et le bureau des élus sur une surface totale de 48 m².

3. Préparation du budget avant le vote du 29 mars

Monsieur le Maire présente les prévisions de clôture de l'exercice 2023 :

Le budget de fonctionnement communal présente un excédent de l'ordre de 142 000 €.

Le budget investissement communal présente un excédent cumulé de l'ordre de 52000 €.

Le budget assainissement présente un excédent de l'ordre de 10000 € en fonctionnement et un déficit de l'ordre de 11000 € en investissement.

Les orientations du budget 2024 s'équilibrent à hauteur de :

- 947 000 € pour le budget communal de fonctionnement
- 732 000 € pour le budget communal d'investissement
- 48 000 € pour le budget assainissement fonctionnement
- 240 000 € en investissement assainissement (impact/plage).

4. Délibération pour traitement du projet assainissement collectif sous la Charte Qualité des réseaux

Dans le cadre du projet d'assainissement collectif, ce projet sera mené sous la Charte Qualité des réseaux d'assainissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

5. Délibération demande de DETR pour études du projet assainissement collectif à la plage

Dans le cadre du projet d'assainissement collectif à la plage, après diagnostic et examen des 3 scénarios, M. le Maire propose :

- de lancer la phase d'études en amont du projet assainissement collectif de la plage suivant le plan de financement prévisionnel se rapportant au projet :
- coût total : 200000 euros HT
- subvention Agence de l'Eau : 100000 euros HT(50%)
- subvention DETR : 60000 euros(30%)
- autofinancement : 40000 euros (20%)

Après examen de cette présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet pour la phase d'études ainsi que le plan de financement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à effectuer les démarches de demande d'aide DETR et à signer tous les documents s'y afférents.

6. Délibération pour appliquer la fongibilité des crédits prévus dans la nomenclature M57

Dans le cadre de la nouvelle nomenclature comptable M57, le conseil peut autoriser le Maire à appliquer la fongibilité des crédits prévus au budget dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à Procéder à la fongibilité des crédits entre chapitre au taux de 7,5% pour chaque section et à signer tous les documents s'y afférents.

7. Délibération du bail de la Paillote

M. le Maire propose d'attribuer un nouveau bail à la SARL « la Paillote » de Juliette NUNES et de Julie HAUDEBOURG pendant la période estivale.

Le conseil municipal approuve et décide de reconduire ce bail pour une période de 3 ans pour un montant de 100 euros par an.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

8. Délibération pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2024 à hauteur de 54, 68 euros par jeune licencié au club de groupement jeunesse de l'AY

Cette demande de subvention concerne 4 jeunes licenciés soit un montant de 218,72 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le versement de cette subvention à la Jeunesse de l'AY.

9. Délibération pour les tarifs de location de l'Espace Robert Jabet

Les habitants de la commune bénéficient d'un tarif spécifique. Dans ce dispositif, nous attribuerons également ce même tarif aux entreprises actives de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

10. Délibération pour modification du budget annexe de l'assainissement collectif du Bourg

L'examen du budget assainissement collectif réalisé en 2023 ne répond pas à l'obligation d'appliquer la règle d'équilibre entre les ressources réelles et le remboursement de l'annuité en capital de la dette. Cet état budgétaire conduit à réviser le montant de l'abonnement, le coût du m³ d'eau traitée et à attribuer une subvention d'équilibre :

- L'abonnement passe de 47,3 à 50 euros
- Le coût du m³ d'eau traité passe de 2,37 à 2,47 euros
- La subvention d'équilibre communale est de 4000 euros

Après en avoir délibéré et à la majorité (9 voix pour et 1 voix contre), le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

11. Commission CCID (commission des impôts directs)

M. Le Maire informe que la commission CCID aura lieu le jeudi 21 mars à 20h30 à la mairie.

12. Commission de contrôle de la liste électorale

La commission de contrôle de la liste électorale se réunira le vendredi 17 mai à 10h à la mairie.

13. 80 ème anniversaire / libération de la commune de Bretteville sur Ay 13/07/2024

M. le Maire rappelle les différentes animations de cette journée : chorale de Geffosses, fanfare de Port-Bail/ Périers, 3 sites d'exposition (médiathèque, mairie, Espace Robert Jabet, défilé de jeeps, une buvette tenue par IB, un grilleur, une vendeuse d'huîtres et des musiciens...

Le jeudi 11 juillet, l'association « les Randos Brettevillaises » organisera une balade contée sur les sites historiques.

14. Adressage des rues de la commune

Les élus du conseil municipal sont invités à proposer des noms de rue pour celles qui sont à renommer.

15. Dépôt d'ordures au Point de collecte Siméon Luce

M. le Maire souligne les difficultés rencontrées concernant la dépose des sacs d'ordures ménagères au droit de la rue Siméon Luce et de la rue de la Lucerie. Un point sera fait avec les habitants pour rappeler les règles de bonne conduite et répondre à cette problématique.

Questions diverses :

- A l'occasion des JO 2024, une marche relais de 3 à 4 km va être organisée par les animateurs sportifs de la Maison du Pays entre toutes les communes de l'ancien pôle de Lessay avec le dépôt d'un objet symbolique des JO à chaque étape du 10 mai au 20 juillet.
- Médiathèque :
 - o Animation « peinture avec des fils » dans le cadre de la semaine nationale de la Petite Enfance de 10h à 12h le samedi 16 mars.
 - o Exposition de photos avec vernissage offert par la municipalité le samedi à 18h.

- Concert le samedi 13 avril à 19 heures (Joa est une chanteuse, poète et conteuse, résidente à Bretteville).
- Inondations : pas trop de dégâts sur les habitations à l'exception des activités maraîchères. Cette situation exceptionnelle conduit à renforcer et à rappeler nos obligations notamment en terme de curage et d'épavage.

Fin de la réunion à 23h06.

